

**1 ASSISTANT
SERVICE DE SOINS PALLIATIFS ET ONCOLOGIE**

Expériences et compétences acquises

Diplôme en médecine

Expérience en soins palliatifs

Fonctions et missions exercées

Participation à l'ensemble des activités de soins y compris les activités

L'activité peut être exercée sur autres structures médicales de la Nouvelle-Calédonie (consultation de soins)

Conditions de candidature

Conditions d'accès au titre d'assistant délégué

1. Être de nationalité française, sans réserve des engagements souscrits pour la France et applicable en Nouvelle-Calédonie, ou être ressortissant de l'un des États membres de la communauté européenne ou d'Andorre
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie
3. Ne pas être frappé d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Être en possession régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. D'atteindre le statut de résidence principale à proximité de l'établissement ou à défaut, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les médecins spécialistes à la retraite

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans le discipline ou la spécialité correspondant à leurs diplômes.